



# Le guide des certificats et autres écrits médicaux

3<sup>e</sup> édition actualisée et augmentée

**Dr Ariel Toledano, Dr Philippe Garat**

Préface du Dr Gilles Munier,  
Vice-président du Conseil National de l'Ordre des médecins,  
Assesseur à la Chambre disciplinaire nationale d'appel

**RISQUES ET PIÈGES :  
CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'ÉCRIRE**



# Le guide des certificats et autres écrits médicaux

3<sup>e</sup> édition actualisée et augmentée

**Dr Ariel Toledano,  
Dr Philippe Garat**

Préface du Dr Gilles Munier,  
Vice-président du Conseil National de l'Ordre des médecins  
Assesseur à la Chambre disciplinaire nationale d'appel

# SOMMAIRE



Préface .....	7
Introduction .....	9

## → Partie I : Ce qu'il faut savoir avant d'écrire

<b>1. Répondre à la demande .....</b>	<b>13</b>
1. Pour qui ? .....	13
2. Pourquoi ? .....	14
<b>2. Certificat ou attestation .....</b>	<b>14</b>
<b>3. Règles de rédaction du certificat .....</b>	<b>15</b>
1. Le support .....	15
2. L'écriture.....	16
3. La signature .....	16
4. Le tampon professionnel.....	16
5. Le contenu.....	16
6. Conservation et archivage.....	18
<b>4. Règles de rédaction de l'attestation.....</b>	<b>19</b>
1. Le support .....	19
2. L'écriture.....	19
3. Le contenu.....	19
<b>5. Principes de la délivrance.....</b>	<b>21</b>
<b>6. Écrits médicaux et secret médical.....</b>	<b>22</b>

## → Partie II : Les différents certificats et leurs pièges éventuels

<b>1. Certificats obligatoires .....</b>	<b>25</b>
1. Certificats de santé du jeune enfant (8 <sup>e</sup> jour, 9 <sup>e</sup> mois, 24 <sup>e</sup> mois).....	25

2. Certificat de décès .....	27
3. Certificat d'arrêt de travail pour maladie .....	29
4. Certificat d'accident du travail .....	33
5. Certificat de déclaration d'une maladie professionnelle.....	34
6. Certificat de constatation de coups et blessures ou atteinte à l'intégrité de la personne humaine .....	35
7. Certificats pour hospitalisation sans consentement en psychiatrie .....	40
8. Certificat de vaccinations.....	51
9. Certificat de maladies contagieuses à déclaration obligatoire .....	52
10. Certificat pour MDPH (maison départementale pour personnes handicapées).....	54
11. Certificat de demande de pension militaire ou d'invalidité.....	55
12. Certificat de demande de mise sous sauvegarde de justice .....	56
13. Certificat suite à une réquisition par autorité judiciaire .....	59
14. Certificats liés à la grossesse .....	60

## **2. Cas particulier du signalement au Procureur ou à la C.R.I.P. .... 61**

1. Les obligations concernant l'enfance ou les personnes vulnérables en danger selon le code de déontologie.....	61
2. Le contenu du signalement .....	63
3. Quelles sont les situations concernées ? .....	63
4. Quel est le destinataire du certificat de signalement ?.....	64
5. Les pièges du signalement .....	66

<b>3. Certificats facultatifs .....</b>	<b>67</b>
1. Les certificats liés aux activités physiques ou sportives .....	68
2. Les certificats d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité sportive .....	68
3. Les certificats de dispense d'activité sportive à visée scolaire.....	70
4. Le certificat justificatif d'une absence scolaire .....	70
5. Le certificat de virginité .....	71
6. Certificat d'admission en établissement de soins médicalisés ou en EHPAD.....	71
7. Certificats post-mortem.....	72
8. Les certificats dans le but d'obtention d'un avantage social .....	73
9. Certificats particuliers délivrés au profit des enfants.....	73
<b>4 . Certificats à éviter, ou savoir se méfier de certaines circonstances .....</b>	<b>75</b>
1. La famille et surtout sa dissolution....	75
2. Le travail et ses conflits.....	77
3. Les demandes particulières .....	78
4. Les assurances .....	78
<b>5. Les écrits médicaux et la pandémie de Covid-19</b>	
1. Les certificats médicaux générés par la pandémie de Covid-19.....	83
2. Les écrits faux ou mensongers.....	85
3. Faux certificats : risques pour le patient.....	86

**→ Partie III-1 : « Travaux pratiques »,  
ce qu'il ne faut pas faire.**

**Responsabilité du médecin rédacteur**

<b>Responsabilité du médecin rédacteur .....</b>	<b>93</b>
1. Responsabilité civile .....	93
2. Responsabilité pénale.....	94

3. Responsabilité vis-à-vis des organismes sociaux .....	94
4. Responsabilité disciplinaire .....	94

**→ Partie III-2 : « Travaux pratiques », ce qu'il ne faut pas faire. 40 certificats commentés ayant abouti à une procédure disciplinaire**

1. La famille et ses problèmes, sa dissolution.....	99
2. Le travail et ses conflits .....	119
3. Les demandes particulières.....	131
<b>Annexes.....</b>	<b>149</b>
1. Modèle d'attestation ( <i>cerfa</i> n°11527) et articles 200 à 203 du Nouveau code de procédure civile (NCPC).....	151
2. Articles du Code de Déontologie .....	152
3. Circulaire du ministère de la Santé sur la rationalisation des certificats médicaux .....	154
4. Rapport adopté lors de la session du Conseil national de l'Ordre des médecins d'avril 2015 .....	160
5. Notice explicative du modèle de certificat médical initial en cas de violence sur personne majeure (CNOM) .....	191
6. Document d'information AERAS à destination des personnes souscrivant un contrat d'assurance en relation avec un emprunt entrant dans le cadre de la Convention AERAS .....	193
<b>Références.....</b>	<b>205</b>

# PRÉFACE



Rédiger un certificat médical est un acte fréquent, voire quotidien, pour un médecin mais qui ne se résume jamais à une simple formalité.

Un certificat médical engage toujours la responsabilité du médecin tant sur le plan pénal, civil que disciplinaire. Il faut noter cependant que les plaintes devant les chambres disciplinaires, au motif d'un certificat médical non conforme, représentent actuellement moins de 20 % de l'ensemble des griefs formulés à l'encontre des médecins. Il est intéressant de signaler que ce taux diminue au fil des années, grâce notamment à la publication d'ouvrage pédagogique comme celui-ci.

Ce guide est destiné aux étudiants en médecine, aux médecins, même en dehors de l'exercice de leur profession, aux conseillers ordinaires et aux avocats.

Cet ouvrage explique les quelques règles déontologiques en matière de rédaction de certificat médical. Il rappelle quels sont les certificats obligatoires, précise ceux qui sont facultatifs mais également ceux pour lesquels le médecin doit être particulièrement vigilant au regard des circonstances de l'espèce.

La partie pratique, présentant des certificats commentés au regard de la jurisprudence disciplinaire, est particulièrement didactique. Elle permettra au médecin d'évaluer la portée et les conséquences de sa rédaction mais pourra également lui servir, face à une demande injustifiée ou de complaisance de certains patients, à argumenter un refus au regard des règles du code de déontologie médicale.

Le Dr Ariel Toledano, médecin vasculaire mais également chercheur enseignant en Histoire de la médecine à Paris V-Descartes, siège comme assesseur depuis 22 ans à la chambre disciplinaire de première instance d'Île-de-France. Il est l'auteur de nombreux ouvrages médicaux et anime des réunions de formation médicale.

Le Dr Philippe Garat, médecin généraliste, actuellement Président du Conseil régional d'Île-de-France de l'Ordre des médecins, s'est fortement impliqué dans les ateliers déontologiques en région Île-de-France. Il est également assesseur à la même chambre disciplinaire depuis 2000.

Leur parcours médical, leur cursus ordinal, leur expérience en matière disciplinaire et leur participation à l'enseignement de la déontologie médicale, leur permettent de rédiger une nouvelle édition du Guide *des certificats médicaux* qui a été enrichie par un chapitre à propos de divers certificats utilisés pendant la pandémie, ainsi qu'une explication des risques encourus par les patients lors de l'utilisation de faux certificats.

Rédigé par ces deux médecins expérimentés en matière de déontologie médicale, cette 3<sup>e</sup> édition permettra au lecteur de maîtriser les bases rédactionnelles, d'en éviter les pièges et de rendre un service de qualité au demandeur.

**Dr Gilles MUNIER**

Vice-président du Conseil National de l'Ordre des médecins  
Assesseur à la Chambre disciplinaire nationale d'appel

# INTRODUCTION



Dans votre pratique quotidienne, vous êtes souvent amené à rédiger un certificat, une attestation, ou tout autre écrit médical. Cet exercice peut s'avérer difficile. Dans quel cas écrire un certificat ? Une attestation ? Quelles différences entre ces deux types d'écrits ? Comment les rédiger ? Quels sont les risques et les pièges à éviter ?

Cet ouvrage a pour ambition d'expliquer la manière de le faire, d'être en quelque sorte un mode d'emploi. Mais il a également pour but d'attirer l'attention sur les demandes délicates, voire abusives de certains patients qui sont encore trop souvent à l'origine de plaintes auprès des instances ordinaires ou judiciaires.

À l'heure des réseaux sociaux dans une société ultra connectée, il convient de toujours rester prudent quel que soit l'écrit rédigé par un médecin. Il est donc de plus en plus nécessaire de rester vigilant notamment en ce qui concerne les demandes injustifiées ou incongrues. Car bien souvent, le médecin accepte de les rédiger sans prendre réellement conscience des risques auxquels il peut se retrouver exposé. Quel praticien n'a pas eu connaissance de demandes insolites telles qu'un certificat autorisant la pratique de la pétanque, du billard ou attestant d'une aptitude à participer à un jeu télévisé ? Mais d'autres situations sont bien plus dangereuses. En effet, même si nous avons l'impression que l'image du médecin a quelque peu diminué – à l'instar du charisme dont bénéficiait dans chaque village le curé ou l'instituteur au siècle dernier – l'écrit du praticien conserve pour les tribunaux toute sa valeur et, en conséquence, pour le rédacteur tous les risques.

Ainsi cet ouvrage exposera dans une première partie « **ce qu'il faut savoir avant d'écrire** ».

Dans la deuxième partie, nous passerons en revue **les différents certificats et leurs pièges éventuels**.

Les travaux pratiques qui constituent la troisième partie de cette troisième édition ont été étoffés. Ils ont pour finalité de **préciser la responsabilité judiciaire du praticien** et la réalité des faits à travers **la lecture et l'analyse de 40 certificats** (ou autres écrits) ayant abouti à une procédure disciplinaire au niveau de la chambre de première instance (CDPI) de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France.

Ce guide se veut un ouvrage didactique et pratique dont la lecture vous permettra de prendre les précautions nécessaires, vous évitant ainsi bien des ennuis ou déboires

- Quand faut-il écrire un certificat ? Comment le rédiger ? Quels sont les risques et les pièges ? Ce guide fait le point sur ce qu'il faut savoir avant d'écrire.
- Dans votre pratique quotidienne, vous êtes souvent amené à rédiger un certificat ou tout autre écrit médical. Cet exercice peut s'avérer délicat... et parfois dangereux. Demandes abusives ou injustifiées de certains patients peuvent être à l'origine de plaintes auprès des instances ordinales ou judiciaires.
- Ce guide rappelle ce qu'il faut savoir avant de produire un écrit médical. Il recense les différents certificats et leurs pièges éventuels et précise la responsabilité judiciaire du praticien. Enfin, il explique « ce qu'il ne faut pas faire » à travers l'analyse de 40 certificats ayant abouti à une procédure disciplinaire.
- Un véritable mode d'emploi, pour vous éviter bien des ennuis.

Ariel Toledano est médecin vasculaire. Il siège à la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins en Ile-de-France (CDPI) depuis 2001. Il enseigne l'Histoire de la médecine à Paris Descartes. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages médicaux.

Philippe Garat est médecin généraliste. Il préside le Conseil régional de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France depuis 2022 (CROM-IdF). Il a siégé de nombreuses années au sein de la chambre disciplinaire de première instance d'Ile-de-France (CDPI). Il anime et dirige régulièrement des ateliers déontologiques à destination des internes et des médecins, et il est l'instigateur d'un enseignement de la déontologie aux étudiants en médecine de la faculté Pitié-Salpêtrière.



16 € TTC  
ISBN : 978-2-84678-323-1

[www.med-line.fr](http://www.med-line.fr)

**MED-LINE**  
Editions